



## LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

À la Fonderie Horne, notre approche de gestion environnementale consiste à diminuer l'empreinte environnementale de nos activités, notamment par la mise en place de projets novateurs. Nous estimons que cette approche peut se transposer dans notre communauté par la conscientisation, mais aussi la réalisation de projets porteurs. En ce sens, chaque année nous appuyons plusieurs projets de notre communauté visant le développement durable en plus d'être impliqués auprès de divers organismes environnementaux de notre communauté.

## QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME ÉCO-FONDERIE?

À la Fonderie Horne, nous sommes conscients que la question de l'environnement et du développement durable touche de plus en plus les gens de notre communauté. De plus, l'éducation revêt une grande importance à nos yeux, car les jeunes qui fréquentent les établissements scolaires de notre localité sont la relève de demain. C'est en ayant cela en tête que nous avons décidé de lancer le Programme Éco-Fonderie.

Ce programme, qui s'adresse aux établissements du Centre de services scolaires de Rouyn-Noranda vise à appuyer les écoles et/ou les classes dans le développement et la mise en place de projets en environnement ou touchant le développement durable.

Chaque année, la Fonderie Horne récupère plusieurs tonnes de matériel électronique désuet via son point de dépôt officiel de l'Arpe-Québec. Ce sont les fonds récoltés grâce au recyclage de ces appareils électroniques qui seront réinvestis dans les projets soumis par les écoles.



## Dates limites de dépôt des demandes

Les écoles peuvent bénéficier de 2 moments distincts au cours de l'année scolaire pour soumettre leurs projets, soit à l'automne et en hiver. Les formulaires doivent être reçus avant le dernier vendredi d'octobre ou de février.

# Processus d'analyse des projets soumis



Les demandes soumises au Programme Éco-Fonderie sont analysées par un comité composé de représentants d'organismes environnementaux de Rouyn-Noranda, d'un représentant du CSSRN, ainsi que de représentants de la Fonderie Horne. Ce comité a comme mandat de conseiller la Fonderie Horne dans l'attribution des sommes dédiées aux écoles ou aux enseignants qui soumettent des demandes d'appui financier.

## MARCHE À SUIVRE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE

Toutes les directions d'écoles ou les enseignants désireux de recevoir un soutien financier en vertu du Programme Éco-Fonderie de la Fonderie Horne sont invités à soumettre une demande dûment remplie à des fins d'examen. Le formulaire est disponible sur notre site internet, sous la section communauté : [www.fonderiehorne.ca](http://www.fonderiehorne.ca)

Les formulaires peuvent être transmis par courriel : [infocommunaute@glencore.ca](mailto:infocommunaute@glencore.ca)

Ou par la poste :  
101, avenue Portelance, C.P. 4000  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5B6

# Les obligations du partenaire



La Fonderie Horne travaillera en étroite collaboration avec les directions d'école et/ou les enseignants dans le cadre des projets retenus afin d'élaborer un calendrier approprié de rapports et d'évaluation du projet. Cela permettra de nous assurer que les objectifs visés par les projets soient atteints et de vérifier la portée qu'ils ont eue dans le cadre de la vie scolaire, mais aussi dans la communauté.

## CE QUE NOUS N'APPUYONS PAS

Dans le cadre de ses programmes de dons et commandites, l'intention de la Fonderie Horne n'est pas de fournir du financement de base aux organisations, mais plutôt de financer des activités ou des projets spécifiques.

Les projets soumis au Programme Éco-Fonderie doivent obligatoirement provenir d'un établissement scolaire relevant du Centre de services scolaires de Rouyn-Noranda. Si les demandes proviennent d'autres organismes ou organisation ou présentent certains éléments cités ci-bas, elles seront refusées.

- Les demandes d'individus (par exemple, poursuite d'études, évènements sportifs, voyages ou financement d'autres organisations)
- Les contributions politiques de quelque nature
- Les activités religieuses exclusives à une seule communauté de croyants
- Les conférences ou conférenciers à des congrès ou symposiums
- Les frais de voyages ou tournois d'équipes sportives
- Les dépenses d'exploitation, frais de fonctionnements et salaires